

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis **No 04/2012** concernant le **projet d'aménagement d'un giratoire au « Rio-Gredon » sur la route cantonale No. 743b et les travaux annexes.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 8 février 2012 à 19h00, dans la salle de la Municipalité, en présence de :

Président	M. Pierre-Alain Poletti	<a href="mailto:pa.poletti@bluewin.ch">pa.poletti@bluewin.ch</a>
Rapporteur	M. Martin BORNAND	<a href="mailto:mbornand@tbmingénieur.ch">mbornand@tbmingénieur.ch</a>
Membres	M. Patrice DROZ	<a href="mailto:patrice.droz@la-tour-de-peilz.ch">patrice.droz@la-tour-de-peilz.ch</a>
	Mme. Charlotte Perrenoud	<a href="mailto:perrenoud15@bluewin.ch">perrenoud15@bluewin.ch</a>
	Mme. Monica Simonet	<a href="mailto:monica.simonet@bluewin.ch">monica.simonet@bluewin.ch</a>
	M. Jacques Chevalley	<a href="mailto:jack.ouille@hispeed.ch">jack.ouille@hispeed.ch</a>
	M. Mitchell Heynick	<a href="mailto:mheynick@bluewin.ch">mheynick@bluewin.ch</a>

Absent                      Néant

La commission est reçue par Messieurs le Municipal délégué Claude Schwab, accompagné de M. Grégoire Monnard, ingénieur du projet et de M. Jean-Patrice Krümel, technicien communal. Nous les remercions de leur présence et de leurs éclaircissements.

### **Objet du préavis**

Le préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 721'000.- TTC pour financer les travaux d'aménagement d'un giratoire au « Rio-Gredon » sur la route cantonale No. 743b et les travaux annexes.

### **Débats et discussion**

En préambule, M. Claude Schwab, Municipal délégué, présente l'objet du préavis en mettant en évidence les quelques points suivants :

- Les aménagements routiers de la RC 743b ne permettent plus un écoulement du trafic avec une sécurité suffisante.
- Parmi diverses solutions étudiées par le Service Cantonal des routes, la création d'un giratoire au carrefour du chemin de « La Veyre-d'en-Haut » a été retenue.
- Le financement est assuré par l'Etat de Vaud et la commune de Saint-Légier-La Chiésaz. Les communes de Corsier-sur-Vevey et de Vevey ont admis le principe d'une participation financière d'un montant de CHF 91'000.- HT chacune.

- La part communale pour la réalisation des travaux du nouveau giratoire est fixée par un montant de CHF 364'000.- HT.
- Le coût des travaux annexes, notamment ceux liés au réaménagement du bas du chemin du Pré-au-Blanc, sont entièrement à la charge de la commune de Saint-Légier-La Chiésaz. A cet égard et au vu du montant relativement élevé de ces aménagements, la commission a demandé des éclaircissements. Il s'agit de la pose d'un îlot contraignant le trafic descendant du Pré-au-Blanc en direction du nouveau giratoire, mais encore d'une consolidation de la chaussée et de la réfection du trottoir dans cette zone.
- Une opposition de l'ATE a été déposée lors de l'enquête publique. Le Service Cantonal des routes s'est chargée d'y répondre. Aucun recours n'a été enregistré.
- Si le préavis est accepté, les travaux se dérouleront durant l'été 2012

M. Jean-Patrice Krümel précise que la réalisation d'un giratoire à la sortie du Pré-au-Blanc a été abandonnée particulièrement pour les raisons suivantes :

- Il subsiste trop d'inconnues liées au développement de la Parcelle No. 1824, propriété de la Société Coopérative Migros Vaud et au Projet d'agglomération Rivelac (Riviera/Veveyse/Haut-Lac).
- Toute implantation d'un aménagement routier à cet emplacement courrait le risque de pénaliser l'avenir.

Etant donné la proximité du chemin de « La Veyre-d'en-Haut », M. Krümel ajoute qu'il ne sera pas possible de réaliser un deuxième giratoire à la sortie du chemin du Pré-au-Blanc.

A cet égard, un des membres de la commission regrette cet état de fait. En facilitant l'accès au chemin du Pré-au-Blanc, l'on aurait peut-être incité les automobilistes à emprunter la collectrice Nord, soit le chemin de La Tuilière.

Plusieurs commissaires ont également soulevé la question de l'absence de passages pour piétons pour franchir la route d'Hauteville au voisinage du giratoire, par exemple pour rejoindre l'arrêt de bus projeté. Il a été répondu que, bien qu'un giratoire ne soit pas l'endroit idéal, une solution sera étudiée avec la mise en service de la ligne de bus, selon les besoins.

S'agissant de la diminution des problèmes de circulation, M. Géoire Monnard, ingénieur civil en charge du projet, spécifie que le futur giratoire du « Rio-Gredon » ne réglera pas tous les problèmes mais il faut s'attendre à une diminution notable du flux descendant.

### **Amendement**

Néant

### **Vœux**

Les membres de la commission souhaitent que les aménagements de l'îlot central du futur giratoire soient sobres et ne demandent pas d'entretien.

### **Vote de la commission**

Parvenue au terme de ses discussions, la commission a procédé au vote des conclusions du préavis. Celles-ci sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

### **Conclusions**

En conclusion et sous réserve du résultat des travaux de la commission des finances, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 721'000.-;
- Encaisser la participation financière des deux communes partenaires;
- Autoriser la Municipalité à couvrir cet investissement par un emprunt de CHF 500'000.-;
- Comptabiliser les coûts de réfection du carrefour dans les dépenses courantes, d'un montant de CHF 175'000.- (compte 430.3142 Entretien des routes);
- Amortir ces dépenses sur une durée de 30 ans.

Saint-Légier-La Chiesaz, le 21 février 2012

Au nom de la commission :



Pierre-Alain POLETTI, président



Martin BORNAND, rapporteur